

INTÉRIMAIRE?

Ne laissez pas votre prime s'envoler!



FGTB

Intérim

Ensemble on est plus forts

Vous avez droit à une prime de fin d'année ! Si vous avez travaillé suffisamment de jours en tant qu'intérimaire entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, vous recevrez une attestation du fonds social. Il vous suffit de la remettre à votre bureau FGTB le plus proche ou à votre délégué syndical pour recevoir votre prime.

En tant que membre de la FGTB, vous aurez également droit à une **prime syndicale**.

Infos et conditions, scannez ➡

